

## A conserver par la famille



FONCTIONNEMENT et REGLEMENT INTERIEUR  
de L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE et de LIENS INTERGENERATIONNELS  
Année 2020-2021

### Projet éducatif de l'Association

OBJECTIFS	Objectifs opérationnels
Accompagner le <b>développement de l'autonomie</b> dans le <b>respect des besoins et des caractéristiques</b> de chaque âge	Permettre l'implication dans le choix et la réalisation des activités Favoriser l'appropriation des espaces à disposition Développer les formes de participation à certaines tâches de la vie quotidienne
Permettre à chacun de développer son <b>esprit critique</b> , de faire des choix et de les assumer	Trouver sa place au sein d'un système collectif Permettre à chacun de s'exprimer à travers des outils de communication adaptés Inviter à essayer, expérimenter, se tromper...et comprendre
Développer l' <b>apprentissage et l'expérimentation</b> de la <b>démocratie</b>	Développer les temps de rassemblement, d'écoute et de prises de parole Donner son opinion tout en prenant en compte l'avis de l'autre Accentuer les formes de responsabilisation citoyenne

### Jours et horaires d'ouverture de notre Accueil Collectif de Mineurs

	Accueil de Loisirs Secteur Enfance 3-10 ans 9, Rue de la levée Beauvoir sur Mer assoli.enfance@orange.fr	Accueil de Loisirs Secteur Jeunesse 10-17 ans 7, Rue Saint Nicolas - Beauvoir sur Mer assoli.jeunesse@orange.fr
<b>Beauvoir/Mer</b>	<b>Périscolaire et Péricentre*</b> (7h30/9h et 16h30/18h30) <i>*Inscription la semaine précédente</i> <b>Mercredis et Vacances scolaires 9h/17h</b>	<b>Période scolaire Mercredi et Samedi</b> de 14h à 17h30 : pour les 10-17 ans  <b>Vacances scolaires Du lundi au vendredi</b> Activités à la journée ou à la demi-journée -soirées possibles 10-13 ans et prog 13-17 ans
<b>Bouin St Gervais St Urbain</b> (espace jeunes)	Pendant les vacances, un minibus est disponible pour acheminer les enfants vers le centre de loisirs (sur demande)	<b>selon les activités proposées les mercredis et samedis</b> de 14h à 17h30 pour les 10-17 ans

### Inscription et règlements

Toutes les inscriptions s'effectuent au secrétariat (directement au bureau, par mail ou par téléphone au 02.51.54.83.87).  
En cas de désistement ou d'absence de votre enfant, vous devez nous avvertir **impérativement 2 jours ouvrés à l'avance** (sauf cas de force majeure). Dans le cas contraire, l'activité sera due, sauf si présentation d'un certificat médical.  
Si, une activité devait être annulée, nous nous engageons à vous prévenir dès que possible.

**Secteur Enfance** Les mercredis et petites vacances, prévoir votre inscription 2 semaines avant, et au plus tard, 24h avant, selon le nombre de places disponibles. Paiement sur facture.

Type d'inscription possible : Matin ou Après-midi avec ou sans repas / à la journée  
Inscriptions à l'accueil périscolaire\* la semaine précédente ou, au plus tard, 48h avant (hors WE) selon les places disponibles.  
Lors de votre arrivée au sein de l'accueil de loisirs, nous vous demandons d'accompagner votre enfant dans la salle d'activités et de vous faire connaître auprès d'un animateur ou d'une animatrice.

**Secteur Jeunesse** Au plus tard, 24h avant les activités, selon le nombre de places disponibles, et une semaine pour les séjours. Les tarifs de nos activités (entre 3€ et 7€ pour une ½ journée sans repas) et séjours varient selon votre quotient familial.

**Le paiement des activités doit s'effectuer à réception de la facture, en période de vacances et les mercredis, en période scolaire.**  
A partir de 14 ans, le jeune est libre d'aller et venir dans les différents accueils jeunes (selon le planning d'activités). L'équipe d'animation se décharge de toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait en dehors des temps d'activités encadrées ; l'adolescent est sous la responsabilité de ses parents à l'extérieur des Espaces Jeunes.

Un minimum de jeunes inscrits est requis pour réaliser une activité ou un séjour.

**Pour les séjours**, un acompte de 50% est demandé à l'inscription et le reste du règlement doit s'effectuer, au plus tard et en totalité une semaine avant le départ. *L'acompte demandé sera retenu, en cas de désistement non justifié (certificat médical obligatoire).*

### Adhésion annuelle

Elle est obligatoire pour participer aux différentes actions de l'ASSOLI ; adhésion familiale (10€) ou individuelle (5€).

## A retourner à l'ASSOLI (avec la fiche d'adhésion)



FONCTIONNEMENT et REGLEMENT INTERIEUR  
de L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE et de LIENS INTERGENERATIONNELS  
Année 2020-21

### Projet éducatif de l'Association (élaboration en cours)

OBJECTIFS	Objectifs opérationnels
Accompagner le <b>développement de l'autonomie</b> dans le <b>respect des besoins et des caractéristiques</b> de chaque âge	Permettre l'implication dans le choix et la réalisation des activités Favoriser l'appropriation des espaces à disposition Développer les formes de participation à certaines tâches de la vie quotidienne
Permettre à chacun de développer son <b>esprit critique</b> , de faire des choix et de les assumer	Trouver sa place au sein d'un système collectif Permettre à chacun de s'exprimer à travers des outils de communication adaptés Inviter à essayer, expérimenter, se tromper...et comprendre
Développer l' <b>apprentissage et l'expérimentation</b> de la <b>démocratie</b>	Développer les temps de rassemblement, d'écoute et de prises de parole Donner son opinion tout en prenant en compte l'avis de l'autre Accentuer les formes de responsabilisation citoyenne

### Jours et horaires d'ouverture de notre Accueil Collectif de Mineurs

	Accueil de Loisirs Secteur Enfance 3-10 ans 9, Rue de la levée Beauvoir sur Mer assoli.enfance@orange.fr	Accueil de Loisirs Secteur Jeunesse 10-17 ans 7, Rue Saint Nicolas - Beauvoir sur Mer assoli.jeunesse@orange.fr
<b>Beauvoir/Mer</b>	<b>Périscolaire et Péricentre*</b> (7h30/9h et 16h30/18h30) <i>*Inscription la semaine précédente</i> <b>Mercredis et Vacances scolaires 9h/17h</b>	<b>Période scolaire Mercredi et Samedi</b> de 14h à 17h30 : pour les 10-17 ans  <b>Vacances scolaires Du lundi au vendredi</b> Activités à la journée ou à la demi-journée -soirées possibles 10-13 ans et prog 13-17 ans
<b>Bouin St Gervais St Urbain</b> (espace jeunes)	Pendant les vacances, un minibus est disponible pour acheminer les enfants vers le centre de loisirs (sur demande)	<b>selon les activités proposées les mercredis et samedis</b> de 14h à 17h30 pour les 10-17 ans

### Inscription et règlements

Toutes les inscriptions s'effectuent au secrétariat (directement au bureau, par mail ou par téléphone au 02.51.54.83.87).  
En cas de désistement ou d'absence de votre enfant, vous devez nous avvertir **impérativement 2 jours ouvrés à l'avance** (sauf cas de force majeure). Dans le cas contraire, l'activité sera due, sauf si présentation d'un certificat médical.  
Si, une activité devait être annulée, nous nous engageons à vous prévenir dès que possible.

**Secteur Enfance** Les mercredis et petites vacances, prévoir votre inscription 2 semaines avant, et au plus tard, 24h avant, selon le nombre de places disponibles. Paiement sur facture.

Type d'inscription possible : Matin ou Après-midi avec ou sans repas / à la journée  
Inscriptions à l'accueil périscolaire\* la semaine précédente ou, au plus tard, 48h avant (hors WE) selon les places disponibles.  
Lors de votre arrivée au sein de l'accueil de loisirs, nous vous demandons d'accompagner votre enfant dans la salle d'activités et de vous faire connaître auprès d'un animateur ou d'une animatrice.

**Secteur Jeunesse** au plus tard, 24h avant les activités, selon le nombre de places disponibles, et une semaine pour les séjours. Les tarifs de nos activités (entre 3€ et 7€ pour une ½ journée sans repas) et séjours varient selon votre quotient familial.

**Le paiement des activités doit s'effectuer à réception de la facture, en période de vacances et les mercredis, en période scolaire.**  
A partir de 14 ans, le jeune est libre d'aller et venir dans les différents accueils jeunes (selon le planning d'activités). L'équipe d'animation se décharge de toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait en dehors des temps d'activités encadrées ; l'adolescent est sous la responsabilité de ses parents à l'extérieur des Espaces Jeunes.

Un minimum de jeunes inscrits est requis pour réaliser une activité ou un séjour.

**Pour les séjours**, un acompte de 50% est demandé à l'inscription et le reste du règlement doit s'effectuer, au plus tard et en totalité une semaine avant le départ. *L'acompte demandé sera retenu, en cas de désistement non justifié (certificat médical obligatoire).*

### Adhésion annuelle

Elle est obligatoire pour participer aux différentes actions de l'ASSOLI ; adhésion familiale (10€) ou individuelle (5€).

## ***A retourner à l'ASSOLI (avec la fiche d'adhésion)***

L'adhésion peut être souscrite de juillet à juin ou de janvier à décembre ; elle assure tous les adhérents au cours des activités. Elle signe l'accord de l'adhérent avec le projet de l'ASSOLI et le respect de ses règles de fonctionnement. Elle permet d'être membre de l'association, et de prendre part au vote lors de l'Assemblée Générale, de participer à la vie de l'association (groupes de réflexion, commissions, conseil d'administration).

### Elle donne droit, à la famille :

D'être accueilli gratuitement dans nos locaux dédiés durant les heures d'ouverture (pause-café, pôle documentation...)  
Recevoir nos informations par mails, participer aux activités, aux animations et aux différentes actions...mais aussi proposer ses suggestions, ses savoir-faire, ses disponibilités (bénévolat).  
D'emprunter la documentation et les jeux ainsi que d'accéder à la location de notre malle déguisements.  
De bénéficier du soutien des animateurs pour diverses initiatives (activités, sorties et projets collectifs).

### **Règles de vie**

**Elles sont établies pour répondre :**

- Aux projets éducatif et pédagogique de l'ASSOLI,
- A la sécurité et au respect des individus, des locaux et du matériel,
- Aux lois officielles régissant la vie en société.

### **En cas de non-respect**

L'association et les personnes mandatées par celle-ci se réservent le droit de :

- Prévenir les parents,
- Obtenir réparation matérielle ou financière des dégâts occasionnés,
- Interdire l'accès aux activités et/ou aux accueils de loisirs pendant une période déterminée,
- Déposer plainte dans le cas d'acte grave.

Le fonctionnement et les règles de vie de l'ASSOLI doivent être l'objet de réflexion entre jeunes, élus associatifs, parents et équipe professionnelle. Les règles de vie sont applicables pour l'année en cours, et peuvent être discutées afin de les faire évoluer le cas échéant.

### **Autorisation parentale**

Afin de permettre l'exploitation de l'image des mineurs (journaux, médias, site internet de l'ASSOLI), il est nécessaire d'obtenir l'autorisation des responsables légaux. C'est pourquoi, donnez votre accord (ou non), en bas de page.

Toutefois, au cours des ouvertures des Espaces Jeunes et des activités, les animateurs ou certains parents peuvent être amenés à se déplacer, avec un groupe, en fonction des demandes ; une autorisation, de votre part, doit également être signalée en bas de page. Le minibus permet, notamment à l'équipe d'animation, d'effectuer des navettes donnant la possibilité aux jeunes d'aller d'une commune vers une autre, et d'un **espace jeunes** vers un autre (**lieu de rendez-vous**), en fonction de leur âge. Aussi, des parents peuvent utiliser, ponctuellement, leur véhicule pour ce type de déplacements afin de favoriser le covoiturage.

La signature de ce document est un engagement pour favoriser l'accueil et l'intégration de tous et de toutes.

---

Je soussigné(e) ....., **responsable légal(e) de**.....  
atteste avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement de l'ASSOLI et m'engage à les respecter.

Je coche pour donner mon accord :

**Autorise la diffusion de mon image et celle de mon enfant suite aux éventuelles photos prises lors des activités.**

**Autorise mon enfant à utiliser les moyens de transport cités ci-dessous lors de déplacements en activités :**

minibus       véhicule d'un animateur       covoiturage parental (avec mon accord)

**Signature(s) du responsable légal** et du jeune (à partir de 11 ans) avec la mention « Lu et approuvé »

Pour l'ASSOLI, Karine AIRIAU et Tony MENANTEAU  
Présidente et Directeur de l'Association

## ***A conserver par la famille***

L'adhésion peut être souscrite de juillet à juin ou de janvier à décembre ; elle assure tous les adhérents au cours des activités. Elle signe l'accord de l'adhérent avec le projet de l'ASSOLI et le respect de ses règles de fonctionnement. Elle permet d'être membre de l'association, et de prendre part au vote lors de l'Assemblée Générale, de participer à la vie de l'association (groupes de réflexion, commissions, conseil d'administration).

### Elle donne droit, à la famille :

D'être accueilli gratuitement dans nos locaux dédiés durant les heures d'ouverture (pause-café, pôle documentation...)  
Recevoir nos informations par mails, participer aux activités, aux animations et aux différentes actions...mais aussi proposer ses suggestions, ses savoir-faire, ses disponibilités (bénévolat).  
D'emprunter la documentation et les jeux ainsi que d'accéder à la location de notre malle déguisements.  
De bénéficier du soutien des animateurs pour diverses initiatives (activités, sorties et projets collectifs).

### **Règles de vie**

**Elles sont établies pour répondre :**

- Aux projets éducatif et pédagogique de l'ASSOLI,
- A la sécurité et au respect des individus, des locaux et du matériel,
- Aux lois officielles régissant la vie en société.

### **En cas de non-respect**

L'association et les personnes mandatées par celle-ci se réservent le droit de :

- Prévenir les parents,
- Obtenir réparation matérielle ou financière des dégâts occasionnés,
- Interdire l'accès aux activités et/ou aux accueils de loisirs pendant une période déterminée,
- Déposer plainte dans le cas d'acte grave.

Le fonctionnement et les règles de vie de l'ASSOLI doivent être l'objet de réflexion entre jeunes, élus associatifs, parents et équipe professionnelle. Les règles de vie sont applicables pour l'année en cours, et peuvent être discutées afin de les faire évoluer le cas échéant.

### **Autorisation parentale**

Afin de permettre l'exploitation de l'image des mineurs (journaux, médias, site internet de l'ASSOLI), il est nécessaire d'obtenir l'autorisation des responsables légaux. C'est pourquoi, donnez votre accord (ou non), en bas de page.

Toutefois, au cours des ouvertures des Espaces Jeunes et des activités, les animateurs ou certains parents peuvent être amenés à se déplacer, avec un groupe, en fonction des demandes ; une autorisation, de votre part, doit également être signalée en bas de page. Le minibus permet, notamment à l'équipe d'animation, d'effectuer des navettes donnant la possibilité aux jeunes d'aller d'une commune vers une autre, et d'un **espace jeunes** vers un autre (**lieu de rendez-vous**), en fonction de leur âge. Aussi, des parents peuvent utiliser, ponctuellement, leur véhicule pour ce type de déplacements afin de favoriser le covoiturage.

La signature de ce document est un engagement pour favoriser l'accueil et l'intégration de tous et de toutes.

---

Je soussigné(e) ....., **responsable légal(e) de**.....  
atteste avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement de l'ASSOLI et m'engage à les respecter.

Je coche pour donner mon accord :

**Autorise la diffusion de mon image et celle de mon enfant suite aux éventuelles photos prises lors des activités.**

**Autorise mon enfant à utiliser les moyens de transport cités ci-dessous lors de déplacements en activités :**

minibus       véhicule d'un animateur       covoiturage parental (avec mon accord)

**Signature(s) du responsable légal** et du jeune (à partir de 11 ans) avec la mention « Lu et approuvé »

Pour l'ASSOLI, Karine AIRIAU et Tony MENANTEAU  
Présidente et Directeur de l'Association